

Verdict assés au tribunal ci est de l'avoué Jean-Baptiste, de même ad. et.
Carboul aussi assés au même tribunal le d'fr Joseph Cambournaud de
médan, qui a ordre de charge. Occupés le occupera par le f. au
cours propre habitant au lieu de moustrallat, sur la copie de citation
de opposition à lui signifié de dix huit deniers par le f. de v. et
truffier, à la Requête de Cambournaud, au on s'acquies, j'ai fourni
à M. le J. Carboul l'ancien et la première ad. de dit. tribunal le
détails et les pour la plaidoirie de la cause pendant l'absence
de son Requête de l'opposition avec de plus d'actes;

Madame
L'annuit huitième sur le de l'ingénieur de moi de juillet, à la
Requête de M. de Verdier assés signifié et baillé, id. de
laite eg. des et de présent à M. Carboul sur ou et de
partir de Seneberg le 28 et D. M. M.

Eurey à la Cour, Le 8 juillet 1811. M. de
vingt huit cent
D. M. M.



5 juillet 1872

Reçu de M. D'Orange

amie

P. Jean Colat de ~~Paris~~
notaire

C. Joseph Cambouris
M. D'Orange

Paris

Colat